

# Le passeport formation

Mise à jour **Octobre 2009**

La mise en place du passeport formation doit permettre à chaque salarié d'identifier et de faire certifier ses compétences et aptitudes professionnelles acquises par la formation initiale ou au cours de ses expériences professionnelles. Établi à l'initiative de chaque salarié qui le souhaite, le passeport reste sa propriété : il en garde la responsabilité du contenu et d'utilisation.

L'objectif du passeport formation : favoriser la mobilité interne ou externe des salariés. Un outil précieux pour construire un projet professionnel ou de formation, enclencher une démarche VAE (voir fiche A9 « La validation des acquis de l'expérience »)... Il est enfin un outil de préparation à l'entretien professionnel de formation (voir fiche B3 « L'entretien professionnel de formation »).

## 1 Récapituler son parcours professionnel

- Le passeport formation permet à chaque salarié de conserver la trace des étapes du développement de ses compétences à travers la formalisation des différentes phases de son parcours professionnel.
- L'établissement du passeport formation peut constituer un moment clef de mobilisation du salarié dans la construction de son projet professionnel. Ce peut être une étape importante dans la perspective d'une démarche de VAE notamment.

## 2 Réaliser le passeport formation

Le passeport formation ne peut être mis en oeuvre qu'à l'initiative du salarié. L'établissement ne peut l'imposer. Il peut néanmoins choisir de mobiliser ses ressources pour accompagner le salarié dans sa démarche : information, mise à disposition de lieux et personnes ressources pour concrétiser la mise en place d'un outil pertinent.

## 3 Formaliser et construire

Le passeport formation recense notamment :

- les diplômes et les titres obtenus ;
- les expériences professionnelles acquises lors des périodes de stage ou de formation ;
- les certifications à finalité professionnelle délivrées sous forme de diplôme, de titres obtenus dans le cadre de la formation continue ou de la VAE ;
- la nature et la durée des actions de formation suivies au titre de la formation professionnelle continue ;
- les compétences acquises en situation de travail.

### SOMMAIRE

- ➊ Récapituler son parcours professionnel
- ➋ Réaliser le passeport formation
- ➌ Formaliser et construire

### ZOOM

Un outil d'inspiration européenne...

Un modèle de passeport, adapté à la Branche professionnelle par les partenaires sociaux, mis en ligne est téléchargeable sur le site [www.unifaf.fr](http://www.unifaf.fr).

### SOURCES

**Accord de Branche 2008-01**  
**Article VII-2**